

# DEVENIR MÉCÈNE

DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU PATRIMOINE CULTUREL DE FROVILLE

En devenant mécène :

- Je soutiens un projet culturel solidaire et patrimonial ambitieux, un projet original, enraciné sur un site patrimonial unique en Lorraine dont le rayonnement va bien au delà des frontières de ce village de 125 habitants.

- Mon don :

⊗ contribuera à financer le projet de mon choix : festival, ateliers pédagogiques, concours international de chant baroque, commande d'une œuvre, équipement et restauration du site...

⊗ me permettra de bénéficier d'un reçu fiscal: (Entreprise ou particulier, le mécénat d'une association à but culturel permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de 60 à 66%) (C.G.I. art. 200 bis, art.238 bis)



NOM ( particulier) ou RAISON SOCIALE ( entreprise) :

ADRESSE ( ou siège social), COORDONNÉES (tél - e-mail) :

Souhaite soutenir l'association des amis du patrimoine culturel de Froville en devenant mécène et effectuer un don de ..... euros

Je laisse l'association libre de l'affectation de mon don.

Je souhaite affecter mon don à l'activité suivante:

FESTIVAL DE FROVILLE - PRIX DU CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT BAROQUE - ATELIERS PÉDAGOGIQUES  
- CONCERTS ET ATELIERS DE PROXIMITÉ - CRÉATION D'UNE OEUVRE - CRÉATION D'UN ESPACE D'ACCUEIL.

L'association délivrera un reçu fiscal permettant de bénéficier du crédit d'impôt (CGI art. 238 bis, CGI art. 230 bis).